



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Application de la loi LOPPSI 2

Question orale n° 1604

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre de l'intérieur sur les violences existant à La Réunion. La Réunion subit depuis quelques années un excès de violences insupportables dans beaucoup de communes de l'île. Preuve récente en est : à Saint-Benoît, le 3 novembre 2021, fut le théâtre de grande violence entre jeunes avec à leurs mains armes à feu, armes blanches et rochers de diverses tailles. Les gendarmes également furent pris à partis par une quinzaine d'individus et de nombreuses dégradations aussi bien communales qu'immobilières furent constatés. Pourquoi la police n'était-elle pas présente ? La LOPPSI 2 stipule que toutes les communes de 20 000 habitants peuvent en bénéficier, en Hexagone et en outre-mer. Sauf que seule La Réunion est oubliée dans cette loi. 8 communes, dont Saint-Benoît, sont en zone gendarmerie et ont le nombre d'habitants suffisant pour qu'elles puissent passer en zone police. La police est complémentaire de la gendarmerie et ils sont disponibles de jour comme de nuit. La Réunion a besoin d'eux. Car la délinquance est dû principalement aux drogues, au trafic venant de l'Hexagone et des Comores, au mimétisme que les jeunes ont à vouloir ressembler à d'autres et aux différences culturelles de certaines groupes d'individus ne s'adaptant pas à l'île. Il ne faut pas se voiler la face, la Réunion est en souffrance et change. On doit faire de la prévention h24 et faire pression sur ces délinquants. Tous les jours, des personnes veulent porter plainte et se retrouvent redirigées dans d'autres villes, manque de police. Même constat lors de conflits : les habitants doivent appeler les gendarmes, mais ces derniers doivent se déplacer parfois dans d'autres villes et le temps passe. Un désastre peut vite arriver et comment trouver à ce moment-là une solution rapide ? Il existe également des médiateurs de rue. Mais leur nombre est insuffisant. D'autre part, on doit mieux les préparer à cette tâche par le biais de formation et mieux encadrer leurs recrutements. Des réservistes de la police et même des retraités de l'armée seraient à même de faire ce travail par exemple. Pour cela, il lui demande pourquoi ne pas faire appliquer le texte de loi qui existe, la LOPPSI 2, à toutes les villes de plus de 20 000 habitants.

Texte de la réponse

APPLICATION DE LA LOPPSI À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon, pour exposer sa question, n° 1604, relative à l'application de la LOPPSI à La Réunion.

M. Jean-Hugues Ratenon. La Réunion et ma circonscription sont sujets depuis quelques années à des excès de violences insupportables. Si la ville de Saint-André, avec son nouveau commissariat de police et un dispositif de proximité, a su faire baisser les actes de violence, un climat inquiétant règne à Saint-Benoît, autre ville de ma circonscription. Le 3 novembre dernier, nous avons assisté à de grandes violences entre jeunes, au moyen d'armes à feu, d'armes blanches et de rochers de diverses tailles. Des gendarmes ont également été pris à partie par une quinzaine d'individus. Cet acte de violence gratuit a occasionné de nombreuses dégradations de biens.

Une personne âgée agressée, une femme à qui on a volé son sac à l'arraché, un enfant à qui on a subtilisé son

téléphone ou même ses vêtements, des vols dans les habitations..., voilà le quotidien dans certains quartiers et trop de gens vivent dans un climat non apaisé. Des actes de violences ont également eu lieu le jour d'Halloween : jets de pierres, poubelles brûlées, pompiers menacés.

Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et les groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD) mis en place dernièrement à Saint-Benoît ne peuvent à eux seuls répondre à cette problématique. Il faut amplifier la politique sociale et la présence d'acteurs sur le territoire. Une politique de développement territorial créatrice d'emplois, d'activités associatives, culturelles et sportives est nécessaire.

Avec la région Réunion, je travaille à une orientation pour un rééquilibrage de la microrégion Est, le territoire qui a accumulé trop de retards. Parallèlement, l'État doit créer les conditions pour une protection optimale de la population – et c'est ma question, madame la ministre déléguée. La délinquance chez nous est notamment due à l'arrivée de nouvelles drogues, au mimétisme des jeunes qui cherchent à vouloir ressembler à d'autres et aux différences culturelles de certains groupes d'individus ne s'adaptant pas à l'île.

Ne pas freiner cette attitude maintenant, c'est avoir plus de difficultés à le faire par la suite. Gendarmes et policiers ont les compétences APJ 20, c'est-à-dire qu'ils sont agents de police judiciaire selon l'article 20 du code de procédure pénale, mais seuls les policiers possèdent des brigades anticriminalité et des compagnies d'intervention spécialisées dans le maintien de l'ordre. Pourquoi la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite loi LOPPSI 2, votée il y a plus de dix ans, n'est-elle pas appliquée à La Réunion et à Saint-Benoît ? Cette loi dispose que les communes de plus de 10 000 habitants peuvent bénéficier de commissariats de police, dans l'Hexagone comme en outre-mer. Huit communes de La Réunion – dont Saint-Benoît, qui compte 31 000 habitants – ne sont pas en zone police. Cela permettrait en outre de créer des emplois et de voir le retour de policiers réunionnais de l'Hexagone qui demandent leur mutation dans leur île.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Mme Geneviève Darrieussecq, *ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants*. En outre-mer comme en métropole, le Gouvernement mobilise depuis le début du quinquennat des moyens exceptionnels pour apporter des réponses concrètes aux problèmes de délinquance et d'insécurité. Le recrutement de 10 000 policiers et gendarmes sur le quinquennat permet de renforcer la présence sur la voie publique. À La Réunion, les effectifs de police ont ainsi augmenté de 238 et ceux de la gendarmerie de 20.

M. Jean-Hugues Ratenon. Ce n'est pas ma question !

Mme Geneviève Darrieussecq, *ministre déléguée*. Cet effort porte ses fruits, puisque la délinquance a baissé de 15,4 % entre 2019 et 2021 en zone gendarmerie nationale (ZGN).

Le budget du ministère de l'intérieur augmente de 1,5 milliard d'euros en 2022 afin de donner aux forces de sécurité intérieure les moyens d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions d'efficacité possibles.

Les questions de gouvernance et de doctrine opérationnelle et l'adaptation aux évolutions de la délinquance sont également essentielles. La police nationale a accompli d'importantes réformes, avec par exemple la création en janvier 2020 de directions territoriales de la police nationale (DTPN) à Mayotte, en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Les coopérations entre police et gendarmerie constituent également un enjeu important pour développer les synergies et les complémentarités et renforcer l'ancrage dans les territoires.

La résolution des troubles ne ressortit pas exclusivement au domaine sécuritaire. La gendarmerie s'est donc engagée dans un important volet de prévention, avec notamment des patrouilles de contact composées d'au moins un gendarme parlant créole, allant à la rencontre des jeunes, le déplacement des gendarmes dans les collèges afin de créer un lien de confiance, le porte-à-porte d'un gendarme de la brigade locale accompagné d'un imam et d'un représentant des bailleurs sociaux pour aller au-devant de la population.

Pour des résultats durables, le travail de la gendarmerie doit être accompagné par d'autres mesures : mixité sociale, rôle des médiateurs, complémentarité avec la police municipale. Ces mesures seront discutées lors d'un prochain CLSPD. En accord avec le procureur de Saint-Denis, un GLTD a été validé et mis en place pour apporter une réponse adaptée et globale.

De toute évidence, la situation est complexe et les mesures à prendre le sont également. Néanmoins, l'augmentation des moyens et les actions de prévention que nous avons lancées devraient permettre de répondre aux besoins de l'île de La Réunion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1604

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 janvier 2022](#)

Réponse publiée le : 12 janvier 2022, page 505

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 janvier 2022](#)